POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'EGEO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

RESERVES SOUT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions requer et même peyder, auf restitution dans ce dernier cas;

Et du droit de modifier la rédaction

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,

A L'AGENCE HAVÁS

8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis cont sire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourrontêtre payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 7 AVRIL 1886

Chronique générale.

Les ministres se sont réunis hier matin en conseil à l'Elysée sous la présidence de M. Jules Grévy.

M. de Freycinet, ministre des affaires étrangères, a annoncé à ses collègues la signature à Constantinople, par les ambassadeurs des grandes puissances, de l'arrangement turco-bulgare.

M. Sarrien, ministre de l'intérieur, a exposé la situation à Decazeville qui reste loujours aussi inquiétante.

À Fourchambault (Nièvre), un certain nombre d'ouvriers ont dû être congédiés par suite d'une notable diminution dans les commandes. 500 ouvriers et leur famille se trouvent ainsi sans ressources. Les deux questions que M. Maillard, député de la Saine, devait poser aux ministres des travaux publics et de la justice sur les incidents de Decazeville ne viendront en discussion que demain jeudi.

Le général Boulanger, ministre de la guerre, a fait signer au Président de la République un décret modifiant les cadres supérieurs de la gendarmerie. Il a de plus annoncé que le général Gand, commandant la subdivision de Tlemcen, s'était rendu sur la frontière du Maroc, et avait constaté que le différend était en bonne voie de solution.

LES MANIFESTATIONS A DECAZEVILLE.

M. Georges Meusy, de l'Intransigeant, et M. Olivié, de la Lanterne, sont arrivés hier matin à Decazeville par le train de 8 h. 40.

Carrié et les délégués les attendaient à la triers seulement.

Des détaint rendus une centaine d'ou-

Des détachements de dragons, composés d'un maréchal des logis et de six cavaliers, citoulent constamment dans les rues.

Un piquet de douze dragons et de douze gendarmes à cheval stationne depuis hier matin sur la place du Duc-Decazes, le bruit s'étant répandu que les ouvriers préparaient une manifestation. Ils devaient se rendre à la gare au-devant de quatre de leurs camarades récemment condamnés à la prison pour faits de grève et dont la peine finissait hier. Mais ces quatre ouvriers, paraît-il, n'ont dû arriver qu'hier soir.

MM. Clovis Hugues et Antide Boyer, députés socialistes, sont partis hier soir pour Decazeville.

Il a été entendu qu'à leur retour à Paris, deux autres de leurs collègues, ejusdem farine, iraient les relayer près des grévistes.

On compare, et la comparaison est loin d'être à notre avantage, la conduite du gouvernement belge à celle de nos républicains. Voici plus de six semaines écoulées depuis l'assassinat de M. l'ingénieur Watrio, et aucune satisfaction n'a encore été donnée à l'opinion publique.

La faiblesse du gouvernement républicain fait un contraste étrange avec l'attitude calme et énergique à la fois du gouvernement monarchique de la Belgique. La pacification est assurée à l'heure actuelle dans les centres houillers et les centres industriels du Nord, et prompte justice a été faite des meneurs. A Decazeville, le désordre règne et s'aggrave.

M. Bozerian a déposé sur le bureau du Sénat une proposition de loi tendant à réprimer les excitations par la parole, par la plume et par les actes, de nature à nuire au libre exercice de l'industrie et du travail.

La discussion de deux demandes d'interpellation déposées par M. de Gavardie, l'une relative à la désorganisation de la police en France et en Algérie, l'autre relative à l'abus de pouvoir commis par un commissaire de police, ont été renvoyées à un mois. Des élections sénatoriales ont eu lieu dimanche dans deux départements, Seine-et-Oise et Aisne.

Un républicain a été élu en Seine-et-Oise après deux tours de scrutin. Il succède à un républicain.

Un indépendant a été élu dans l'Aisne.

Ce même jour, deux élections au conseil général ont eu lieu, l'une dans Meurthe-et-Moselle, l'autre dans le Tarn.

Deux conservateurs ont été élus.

L'ELECTION LEGISLATIVE DE LA SEINE.

Il paraît que les candidats républicains à l'élection du 2 mai, à Paris, en remplacement de M. Rochefort, seront:

M. Déroulède, présenté par les opportunistes;

M. Accolas, candidat de M. Clémenceau; Et M. Duc-Quercy, candidat des révolutionnaires.

Les comités radicaux, dit le Figaro, avaient offert la candidature à M. Hovelacque, président du conseil municipal, qui l'a refusée.

On a pensé ensuite à l'un des deux arrêtés de Decazeville, au citoyen Ernest Roche, rédacteur de l'Intransigeant.

M. Roche qui, en 1882, a contribué à l'élection de Blanqui à Bordeaux, rallierait les voix des radicaux, des blanquistes et des révolutionnaires plus accentués. Son élection aurait des chances.

La lettre du cardinal archevêque de Paris adressée à M. Grévy a été publiée, vendredi, par la Semaine religieuse, et reproduite, samedi matin, par les journaux politiques.

Samedi, à 2 heures, le Conseil des ministres en délibérait. Quelle lettre? demanda naivement M. Grévy. Je n'en ai pas reçu!

Or, la lettre a été portée jeudi, dans l'après-midi, à l'Elysée, par un envoyé spécial de l'Archevêché; d'où il faut conclure: ou que M. Grévy a menti, ou qu'il est bien mal servi par ses domestiques. Après cela, il les paie si mal!

QUE REPONDRE?

Un de mes amis, qui n'est pas bête, m'a posé tantôt la question suivante :

— C'est bien quinze cents millions, n'est-ce pas, que le gouvernement a demandé l'autre jour, aux Chambres, l'autorisation d'emprunter?...

- Oail

— Et c'est bien neuf cents millions dont il se contente, aujourd'hui!...

- Qui!

— Eh bien, je ne comprends pas du tout, car enfin de deux choses l'une: ou les quinze cents millions qu'il avait demandés d'abord lui étaient nécessaires, et alors pourquoi se contente-t-il des neuf cents millions qu'on lui donne?... ou bien neuf cents millions suffisent, et alors pourquoi donc en demandait-il quinze cents?...

Du diable si j'ai su que répondre !

Les rapports des préfets altestent la déplorable impression produite dans le pays par le gâchis parlementaire que la nomination de la commission du budget a mis une fois de plus en relief.

L'exclusion de la droite est très-sévèrement jugée; on l'attribue à l'intention persévérante de cacher au pays la vérité sur le mauvais état des finances républicaines.

MET L'EVEQUE DE MOULINS CONTRE M. JULES FERRY

La première chambre du tribunal civil de la Seine a rendu son jugement dans le procès intenté par Msr de Dreux-Brézé au ministre de l'instruction publique, et personnellement à M. Jules Ferry, dans les circonstances suivantes:

Un décret du Président de la République ayant enlevé à l'évêché les bâtiments du séminaire d'Iseure, Ms l'évêque de Moulins, qui avait fait dans l'immeuble domanial d'Iseure des constructions évaluées par les experts, nommés par les parties, à 554,000

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LIVADIA Per Jacques BRET

Listens se rapprochaient, éclatants, bien lantis, faisant retentir les échos du château; la les et les répandait de ces notes chaudes et vibranpresés de geleté et de bienvenue. Les vieux des écuties :

Co ne peut être que M. Louis, disaient-ils talta eur, et d'ailleurs Mme la marquise a l'air de

Bishlot, en effet, le jeune homme sertit du taillis et déboucha dans l'avenue; sa bonne figure, isit aux rayens du seleil couchant; il avait passé ionnant entre ses dents. Quand il approcha, les Bonjour, mensione l'approcha, mensione l'approcha de l'appr

Bosjour, mensieur Leuis, bonjour, monsieur Leuis, dirent-ils tous avec une respectueuse

— Bonjour, mes amis! teut va bien ici? Comment est ma mère?

Au même moment, il aperçut à la fenêtre la marquise, qui le regardait avec des yeux attendris. Derrière elle on distinguait la tête blanche du curé. Alors il bondit sur le perron, enjamba les marches en trois pas et, entrant dans le salon comme une bombe, vint tomber dans les bras de sa mère avec l'abandon d'un enfant.

— Ma bonne, ma chère maman! répétait-il en l'embrassant. Ah! que je suis heureux quand je reviens ici, près de vous. Bonjour, mensieur le curé, pardonnez-moi, si je ne vous ai pas vu d'abord. C'est de bon augure de vous trouver la en arrivant; je vois tout de suite que mon voyage sera heureux.

Le curé posa lentement sa main paternelle sur la tête du jeune homme.

- Mon cher fils, dit-il.

On s'assit et on causa quelques instants. Les domestiques appertèrent de la bière, du sirep; puis le prêtre parla de retourner au presbytère, et Lauis, passant respectueusement son bras sous le sien, le reconduisit jusqu'à la barrière.

- Eh bien, mon cher enfant, lui dit sa mère quand il revint, causous maintenant.

— Pas ce soir, mère, répondit le jeune homme, subitement redevenu grave; je me sens un peu las et les choses que j'ai à vous dire sont si sérieuses, que je voudrais m'y préparer par un boa semmeil.

La marquise sut frappée de l'air de prosonde résolution de son fils, mais, toujours prudente, elle n'insiste pas.

— Alors, à demain, dit-elle en lui prenant tendrement la tête entre ses deux mains; à demain, va dermir.

Elle laissa le jeune homme se diriger vers sa chambre, se rendit à la chapelle et s'absorba dans une fervente prière.

Mais elle se sentait troublée; l'accent de Louis; sa subite émotion, un air de gravité inconnue et jusqu'à l'effervescence de son arrivée, lui prouvaient qu'elle était en face d'un événement sérieux. N'y tenant pas, elle se leva et s'approcha de la porte de son fils:

- C'est moi, Louis, dit-elle.

- Venez, venez, mère chérie, répondit une voix déjà enfouie dans les ereillers.

Rile entra dans la chambre, se mit deucement à rouler les couvertures, à arranger les rideaux comme lorsqu'il était encore tout enfant et s'assit près du lit, sur une chaise basse, la tête appuyée sur la main du jeune homme. Alors tout naturellement, sans effort, dans cette douce intimité, ils en vinrent à parler de ce qui leur tenait tous les deux à cœur. Louis raconta son amour avec une candeur qui dennait plus de force encore à ses paroles; il parla de Livadis, comme on parle d'un

être idéal; il montra dans sa vérité la flamme vive de ses rêves, et la marquise, qui le laissait dire sans oser l'interrompre, sentit tout de suite la difficulté de réprimer un pareil élan.

— Mon pauvre enfant, mon Louis, lui dit-elle, quand it s'arrêta enfin tout beuleversé, je ne veux rien te répondre ce soir, car je me sens moi-même plus troublée que je ne le soupçennais; mais, tu deis bien le penser, cet amour m'inquiète, je n'y vois point la douce et gracieuse compagne que je rêvais pour tei. Songes-y, Louis, une étrangère, une schismatique, n'est-ce pas?

- C'est vrai, mère, et vous me connaissez trep peur ne pas savoir que cette pensée m'a été pénible; mais Livadia est de ces âmes qui ne marchandent pas avec la vérité. Le jour en elle la verra, elle ira à elle sans hésitation, et comment voulez-vous qu'elle ne lui apparaisse pas quand elle sera votre fille, quand elle vous admirera de près, quand elle saura que mon plus vif désir serait de lui voir partager ma foi? D'ailleurs, de pareilles conversions ne sont pas rares avec des esprits de cette trempe. Avez-vous eublié, chère mère, comme nous pleurions d'attendrissement en lisant la conversion de Mue Swetchine? Et quel bien a fait ensuite cette admirable et sainte femme? Et tant d'autres de ses compatriotes ont suivi le même chemin !... Pensez encere à notre spirituelle comtesse de Ségur, qui a charmé mon

francs, et avait employé à ces travaux une partie de sa fortune personnelle, réclamait aux tribunaux une indemnité que le gouvernement refusait après l'avoir promise.

M. Jules Ferry, alors ministre des cultes, avait écrit : « J'ai pris soin de réserver auprès de M. le ministre de l'instruction publique les droits à l'indemnité que vous pourriez avoir pour tous les travaux de réparation et d'amélioration de cet immeuble. »

M. Paul Bert, sommé de tenir la parole de M. Ferry, répondait : « Je vais saisir la Chambre et ferai refuser le projet de crédit.»

Dans ces conditions, Mer l'évêque de Moulins s'était adressé à la justice. Le tribunal a rendu un jugement où, prétextant que les feits qui lui sont soumis relèvent de la juridiction administrative, il s'est déclaré incompétent.

> MORT D'UN ANCIEN MEMBRE DE LA COMMUNE.

Le courrier arrivant de la Nouvelle-Calédonie a apporté la nouvelle de la mort d'Assi, qui sut membre du Comité central et de la Commune, et prit une part active à l'insurrection de 1871.

Après l'amnistie, Assi resta à Nouméa, dont il était un de conseillers municipaux.

La l'cisation du Vendredi-Saint

Le Voltaire vient de publier une des choses les plus attristantes qu'il soit possible de lire : c'est le récit d'une entrevue, d'un interviewage, comme l'on dit aujourd'hui, entre l'amiral Aube, ministre de la marine, et un rédacteur de cette feuille, à propos de la célébration du Vendredi-Saint à bord de la flotte.

Jamais on ne se serait imaginé qu'un amiral pût se montrer à ce point le collègue

du général Boulanger.

Le ministre a déclaré tout d'abord à son interlocuteur qu'il fallait cagir radicale-» ment et rayer tout le chapitre 8 du cérémonial catholique ou le maintenir en en-

» tier. » Mais à quel parti convient-il de s'arrêter?

Selon l'amiral Aube, la France, vis-à-vis des peuples de l'Extrême-Orient, doit conserver son renom de nation catholique; son crédit, son influence en dépendent; « ce » serait une faute de ne pas employer

- comme un levier, comme un moyen de propagande française, les manifestations
- extérieures du cuite catholique... La défense des intérêts français dens l'Extrême-De Orient me paraît, a-t-il dit, COMMANDER
- à notre gouvernement le respect du catholi-D cisme et de ses traditions. D

Qui ne croirait qu'après des déclarations aussi formelles, le ministre a ajouté qu'il ne consentirait sous aucon prétexte à la suppression de la fête du Vendredi-Saint? Mais c'est le contraire.

En thèse générale, il est d'avis de conserver les cérémonies; l'intérêt de la France l'exige impérieusement; il pense même, comme les philosophes du dix-huitième

siècle, qu'il faut une religion pour la canaille; la suppression de tout culte aurait un effet fâcheux, à son avis, sur la discipline, sur le moral des équipages, sur son attitude devant l'ennemi.

Mais il est, dit-il, « libre-penseur dans » le sens large et généreux du mot (?) », tout prêt par conséquent à sacrifier les intérêts de la France, la discipline, la conscience des marins à la manie de la faction intolérante qui est en possession du gouvernement. Qu'une décision des Chambres se produise et personne ne montrera plus de zèle que lui « à mettre les règlements maritimes B en harmonie AVEC LA POLITIQUE NOUVELLE | B

On croit rêver quand on lit de pareilles choses; quand on voit un amiral, un ministre de la marine, montrer si peu de suite dans ses idées et tant de faiblesse de carac-

Rien ne permet mieux d'apprécier toute la profondeur de noire décadence.

Rien ne fait mieux voir à quel point l'amiral Courbet avait raison quand il trailait ces gens-là de Polichinelles. Rien ne fait plus durement sentir quelle perte la France a faite le jour où cet homme de cœur et de conviction est mort pour la patrie.

Mais, pendant qu'ils y sont, pourquoi ne pas imposer le saucisson à la flotte, ce jour-là?

Pourquoi ne pas le célébrer par une petite bacchanale révolutionnaire?

Au nom de la liberté, on nous oblige à fêter la trabison et l'assassinat le 14 juillet. Il ne serait pas difficile de trouver dans l'histoire républicaine quelque abominable attentat dont la commémoration officielle remplacerait le culte contre-révolutionnaire d'un Dieu crucifié.

ETRANGER

Les grèves américaines. — On télégraphie de New-York, 3 evril:

Aujourd'hui, à Fort-Worth, les grévistes des chemins de fer ont attaqué les autorités qui s'efforçaient de faire partir un train de marchandises.

» Dans la lutte, il y a eu sept tués et un grand nombre de blessés.

» Les magasins sont fermés.

» Les citoyens en armes font des patrouilles dans les rues. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 avril.

La Bourse comple sur un grand succès d'emprunt qui ranimerait les affaires. Le 3 0/0 est à 80.62, l'amortissable à 82.82 1/2,

le 4 1/2 0/0 à 109.07 1/2.

Le Crédit Foncier débute à 1,335 fr. Un revenu de 60 fr. est maintenant le minimum indiscuté, 1886 donnera sans doute 65 fr. et 1887 verra une

Les obligations du Crédit Foncier sont aussi solides que la Rente française et n'ont pas les mêmes fluctuations. On est toujours sûr de pouvoir revendre à son prix d'achat.

La Sociáté Générale est toujours très en faveur. La Banque d'Escompte mérite l'attention des capitaux disponibles. Les cours actuellement pratiqués laissent une grande marge de hausse.

La marquise d'Ardennes sourit de nouveau, de ce sourire paisible et doux qui lui était habituel, et sortit sur la pointe du pied, si légère et si gracieuse,

- O mon Diea, seyez béni de m'avoir donné

On eût dit un tout jeune homme, tant son cœur était resté simple et son âme naïve. C'était une de ces natures primitives, réfractaires aux combats de la vie, qui ont besoin de calme autant que de bonheur, et chez lesquelles les leçons de l'expérience ont peine à se faire accepter. Les caractères ainsi faits restent toujours jeunes; ils ne retombent pas d'un désaut dans un autre, ils vieillissent avec leurs charmantes qualités sans prendre couleur et consistance, sans perdre grace et fa-

(A suivre.)

Librairie ABEL PILON, ruede Fleurus, 88, PARIS A. LE VASSEUR & C", EDITEURS de tous les Ouvrages de la Librairie française; de toutes les Ouvrages de la Librairie Française, de toutes les Partitions et Publications musicales;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravaires, Éaux-Gortes, Gravaires en Couleur, etc.

Au nême prix que chez l'éditeur

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CHRALINE DE PAYABLE COMPTE de COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

Pas de changement pour le Panama. On fait beaucoup de bruit, mais l'acheteur n'entre pas.

Les Obligations Economiques ont un marché très-actif.

Les actions de nos chemins de fer se tiennent

Nouvelles militaires.

M. Poincon de la Blanchardière Jan de la Hamelinaye, lieutenant au 7° régiment de hussards, a été désigné pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général Baillod, commandant la 9º brigade de cavalerie (9° corps d'armée).

Sur la proposition de la direction du contrôle et après avis conforme de la direction des services administratifs, le ministre de la guerre vient de décider qu'à l'avenir les officiers seront rendus responsables des pertes ou des moins-values d'effets d'habillement ou d'armement des soldats-ordonnances logés en ville pour leur service parti-

La formation du 4º régiment de ticailleurs tonkinois sera achevée vers le 16 du présent mois d'avril, et le colonel Brissaud, du 47º d'infanterie, actuellement chef de la mission française en Annam, a été désigné pour prendre le commandement du nouveau

Le ministre de la guerre va faire un essai pour réorganiser le service des sapeurs dans

les régiments.

Depuis la création de cet emploi, ils étaient employés à l'entretien des champs de tir et des stands de tir réduit. Dans son nouveau projet de réorganisation, le ministre a l'intention d'assimiler le caporal-sapeur à un chef ouvrier, et les hommes sous ses ordres seraient chargés de l'entretien complet du casernement.

Si ce système est adopté, les sapeurs seront choisis parmi ceux dont la profession répondrait à celle de peintre, de vitrier, de

maçon, de menuisier, etc.

LES ADMISSIBLES A L'ÉCOLE DE GUERRE.

Sur le nombre des concurrents qui ont passé le premier examen pour l'Ecole supérieure de guerre, 414 ont été reconnus admissibles à l'écrit. L'ensemble des compositions est très-satisfaisant, supérieur aux résuitats des onnées précédentes.

Les questions posées ont été bien comprises en général et traitées par quelques-

uns d'une façon véritablement remarquable. Les examens oraux vont commencer le 14.

CHRONIOUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION ER 1000.

Le Journal officiel d'hier publie le décret suivant, relatif au recensement:

« Art. 1°. — Il sera procédé, le 30 du mois de mai, au dénombrement de la population par les soins des maires.

» Art. 2. - Ne complerent pas dans le chiffre de la population, servant de base à l'assiette de l'impôt ou à l'application des lois d'organisation municipale, les catégories suivantes:

» Corps de troupes de terre et de mer; maisons centrales de force et de correction; maisons d'éducation correctionnelle et colonies agricoles de jeunes détenus; maisons d'arrêt, de justice et de correction ; dépôts de mendicité; asiles d'aliénés: hospices: lycées et collèges communaux; écoles spéciales; séminaires; maisons d'éducation et écoles avec pensionnal; communautés religieuses; réfugiés à la solde de l'Etat; ouvriers étrangers à la commune, attachés aux chantiers temporaires des travaux pu-

SÉANCE DE M. MORÉTY.

Le représentant de la Petite France écrit de Saumur à son journal:

« M. Moréty donnait samedi soir une séance de fascination magnétique au Cercle républicain. La salle, déjà très-belle, avait été magnifiquement ornée pour la circons-tance par les soins de la Commission qui avait tenu à honneur de faire une réception digue d'elle aux dames des sociétaires,

qu'une décision galante de l'assemblée gén rale avait admises à assister aux curleus expériences de M. Moréty. De leur cola dames n'avaient pas voulu être en reste dames n'avaient pas voulu être en reste da mabilité envers MM. les membres du Co. cle. Elles étaient venues en grand nombe la plupart en ravissantes toilettes de più temps, et elles applaudissaient avec un serire qui fascinait aussi puissamment, ma d'une autre manière, que les terribles pe du magnétiseur.

» Celui-ci a d'ailleurs été prodigieuz, de remercier les organisateurs de cette de samille et d'intéresser au plus haut pour ses gracieuses spectatrices, il n'a pas cui d'aborder, sur ses sujets de bonne rolon des expériences toutes nouvelles qui onte mirablement réussi. Très-joli, l'effet de musique sur les magnétisés. Un piano in été apporté dans la salle, et M. Roblet, violoncelliste très-expert, avait bien to prêter son concours à M. Meyer.

» Il était près d'une heure du mi lorsque la série des expériences a élé ler née, et tout le monde s'est retiré émerreille enchanté de cette divertissante soirée.

» Les pauvres n'ont pas été oubliés, la quête faite à leur profit au milieu de séance a produit la somme de 100 fr., on été versée dans la caisse du Bureau debie faisance.

» Dimanche prochain, nous auron l'Hôtel-de-Ville une seconde séance nuh que, ardemment réclamée tant par ceur ont assisté à la première que par les pens nes, très-nombreuses, qui ont enlendum ler des expériences de M. Morély, mais les ont pas encore vues. »

Coron. - M. Baron, qui était attache la Trésorerie générale, est nommé perm teur à Coron.

FONTEVRAULT. - Le jeune Etienne Le jouait à saute-mouton, le 4" avril, à l'és communale de Fontevrault. Tout-à-coup autre élève lui fit faire un faux bond, malheureux Léger, s'abattant sur le sol brisa la cuisse.

ANGERS.

M. Marais, le nouveau procureur génér est arrivé lundi à Angers et est descent l'hôtel d'Anjou.

Son installation aura lieu anjourd mercredi en audience solennelle.

M. le premier président lui souhaitel bienvenue, puis M. l'avocat général pre tera ses hommages à son nouveau chel

M. le procureur général prononcent suite le discours d'usage.

Une pierre de marbre a été trouvée le socie de la grille de la préfecture répare en ce moment. Cette grille est, 00 on sait, dit le Patriote, l'ancienne grand clôture du chœur de Fontevrault.

La pierre contient une inscription conçue : « An XI de la république franç sous le consulat de N. Bonaparte, in Nardou, préfet de Maine-et-Loire, le de cette grille a été construit de piers cueillies dans les débris des ouvres mains, qui se rencontrent près de celle ainsi que les médailles ici placées en tent l'antiquité. »

Les médailles désignées sont des naies impériales romaines au nomb quatre, deux sous sont joiais à cel naies. Un est de Louis XVI et l'autre République.

BANQUET DU VENDREDI-SAINT A NION

Dans sa réunion de dimanche, la Pensée de Niort a fixé à 2 fr. 50 hommes, et à 2 fr. pour les femmes enfante, le prix de la souscription à 101 quet du vendredi 23 avril. Les pel étrangères à la Société qui désirere sister à ce banquet, devront se faire ter par un sociétaire.

Malgré le modique prix de la soust tout le monde pourra se bourret de choses grasses. Saucissons et and ne manqueront pas à ce banquet.

C'est vendredi prochain que la colli pel de Poitiers statuera sur l'appel par le curé de Pioussay, du jugen tribunal correctionnel de Melle qui de mana à correctionnel de cure de mana de damne à 8 jours de prison pour cris censure des actes du gouvernement.

enfance et qui a donné le jour à un saint? C'était une Russe pourtant, et de religion grecque, avant de devenir une fervente catholique et une aimable Française. Tenez, mère chérie, quand vous connaîtrez Livadia, je suis sûre que vous serez tentée par le généreuse pensée de ramener une pareille

âme à nos croyances... La marquise écoutait avec un étonnement douloureux; jameis elle n'avait vu en son fils ces ardeurs communicatives; elle sentait qu'un amour violent avait euvert en lui des sources cachées, et que la femme qu'il aimait ne devait point être une créature vulgaire. Effrayée, surprise, alarmée, elle se repliait sur elle-même et regardait le jeune homme, dont l'animation allait croissant et qui aurait causé toute la nuit si elle ne l'eût arrêté.

- Cher enfant, dit-elle, remettous à demain ce qui te reste à me dire ; je me sens sgitée et je ne veis clair ai dans ton cœur ni dans le mien. Le sommeil nous remettra tous deux, et nes anges gardiens nous apporteront bien pendant la nuit quelques bonnes pensées que nous trouverons demain matin au réveil.

Faisant un effort pour sourire, elle se leva et embrassa son fils, qui lui passa les deux bras autour du cou en s'écriant follement :

- Oh! mère, que je vous aime! tenez, je crois que je vous aime trop! mon cœur déborde de tendresse et d'admiration pour vous!

que Louis l'entendit à peine.

une telle mère, murmura-t-il en s'endormant.

SUICIDE DE JEUNES GENS.

On écrit de Saint-Maixent (Deux-Sèvres) qu'un jeune employé de 18 ans, nomme qu'un remployé de la gare, s'est pendu, à la suite de reproches qui lui avaient été faits concernant son service.

La Guienne, de Bordeaux, signale le suicide d'un élève en pharmacie, âgé de seize ans, le jeune Vergniaud, qui s'est empoisonné en avalent une dissolution de strychpine. Le malheureux enfant ne voulait pas survivre à la honte que lui causaient des indélicalesses dont il s'était rendu coupable.

Jet.

1180

veille.

debia

rous

Jeur que

mais 1

ttach!

hailat

ncera

DYES H

e, le i pierrei

Celle

s en :

des

nomb

ges !

MIOR

50 PO

a 100

rerait

eire P

UNE MODE NOUVELLE

Une nouvelle mode qui va, dit-on, faire fureur cet été.

Plusieurs sommités féminines mondaines, dont les décisions font loi en matières de modes, viennent d'adopter le bracelet et les larges boucles d'oreilles or mat, agrémentés de papillons multicolores gravés par nos plus habiles artistes.

Dès les fêtes de Paques, nous assisterons à l'exhibition de ces charmants bijoux.

Etat civil de la ville de Saumur Du 1º au 31 mars 1886.

NAISSANCES.

Le 1". - Auguste Teissier, à l'Hospice; - Louise-Charlotte Lhérault, rue de la Croix-Verte.

Le 4. - Raphaël-Jean-Baptiste Breton, rue de l'Hôtel-Dieu ; - Georges Mercier , roule de Varrains.

Le 6. - Alphonse-Richard-Georges Lemagneu, rue Saint-Nicolas.

Le 8. — Hélène-Antoinette Poupin, montée du Fort; - Jeanne-Florentine Quantin, rue d'Orléans.

Le 9. - Fernand-Gaston Mérigard, rue Saint-Nicolas; -- Marie-Henriette-Joséphine Vendredy, rue Saint-Jean.

Le 12. — Andrée-Jane-Marie-Madeleine Dechezelles, quai de Limoges.

Le 14. - Marie-Thérèse Lebrun, rue Brauli; - Marthe Perrin, rue Chanzy. Le 17. - Ferdinand-René Querillieux,

rue Chanzy; - Juliette-Joséphine Peltier, rue de la Visitation. 10. Henri Joseph-Alexandre Ganier,

montée du Fort; - Eugène-Joseph Thomas, à l'Hospice.

Le 24. - Georges Coley, rue Verte. Le 23. - Lucienne-Paule Ouvrard, quai de Limoges; - Victor Chuchu, à l'Hospice; - Louis-Adolphe Monestier, rue Saint-Michel.

Le 26. - Robert-François-Henri Boisleau, rue Nationale; — Angèle-Marguerite-Eléonore Lesueur, rue Verte.

Le 27. - Marguerite Bellanger, rue

Le 29. - Louis Montigny, rue de la Pelite-Bilange.

Le 31 . - Jeanne-Henrielte Beaumont . rue de l'Échelle; — Marie-Céline Hudoux, montée de Fort.

Le 1er. - Louis Alexandre, marinier, a épousé Émilie Guibert, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 2. — Eugène-Daniel-Auguste-Théodore Peltier, tailleur d'habits, de Chinon, a épousé Louise-Camille Derouet, sans profession, de

Le 3. — Charles-Jean-Baptiste-Abdallah Charles, professeur au Conservatoire de Nantes, a épousé Louise-Yseult Jouffrault, sans profession, de Saumur.

Le 6. - Joseph Fillatreau, menuisier (veuf), de Souzsy, a épousé Victorine Tessier, domestique, de Saumur; - Gustave-René Chauvelin, mécanicien, a épousé Ernestine-Florentine Hubert, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 8.—Rémy Holder, jardinier, a épousé Augustine Ledan, domestique, tous deux de Saumur; — Lucien Nay, charpentier, a épousé Joséphine-Marie Charruau, domestique, lous deux de Saumur; — Louis Panchèvre, journalier (veuf), a épousé Joséphine Lemoine, couturière, tous deux de Saumur.

Le 11. - Pierre Gaillard, charron (veuf), a épousé Marie-Anne Chassaing, journalière, tous deux de Saumur.

Le 13. — François Le Gall, employé de chemin de fer, a épousé Marie-Noële Le Goff, cuisinière, tous deux de Saumur.

Le 30. - Lucien-Charles Colonnier, propriétaire, a épousé Adèle Bertaud, sans profession, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 2. — Charles Maisé, carrier, 65 ans, à l'Hospice.

Le 3. - Blanche Beslon, 2 ans, rue

Le 5. - Charles-Alcide Bauché, propriétaire, 65 ans, rue d'Orléans ; - Alexis Jules Raboin, marchand de bois, 52 ans, rue de la Visitation.

Le 6. - Édouard-Joseph Pinot, conducteur des ponts-et-chaussées, 40 ans, rue Notre-Dame; - Jean-Pierre Boisnard, journalier, 66 ans, à l'Hospice; — Manette Bichet, journalière, 72 ans, veuve René Clechard, à l'Hospice.

Le 7. — Rose Espagne, sans profession, 65 ans, à l'Hospice.

Le 9. - Jeanne Borien, sans profession, 78 ans, à l'Hospice; - Pauline Drouard, propriétaire, 60 ans, rue de la Marine.

Le 42. - Émile Hervé, employé de commerce, 23 ans, rue Saint-Jean; -Renée-Joséphine Loriol, 7 ans, rue des Capucins; — Marie Loiseau, 4 mois, rue de Nantilly; - René Sève, sans profession, 86 ans, à l'Hospice.

Le 13. - Alexandrine-Catherine-Henriette de Nicolay, propriétaire, 74 ans, veuve Adrien-Gabriel Gaudin de Villaine, rue du

Le 45. - Marie Chauveau, sans profession, 74 ans, veuve Pierre Baron, île du

Le 46. - Pierre Acier, sans profession, 80 ans, à l'Hospice. Le 17. - Théodore Lair, chapeletier, 50

ans, rue Notre-Dame.

Le 18. — Marie Pommerais, journalière, 39 ans, épouse Pierre Crochu, rue de la Visitation; — Clara Beaujean, boulangère, 53 ans, éponse Adrien Leroy, rue Saint-

Le 19. - Anaïs Régnier, couturière, 49 ans, à l'Hospice.

Le 20. - Adèle Prudhomme, journalière, 72 ans, épouse Michel Appert, rue du Puits-Neuf; - Anastasie Delaunay, sans profession, 66 ans, épouse Pierre Corbel, à l'Hospice.

Le 21 .- Louis Hardouin, cultivateur, 60 ans, a l'Hospice; — Maximilienne Leclerc, 4 mois, place de Nantilly; - Toussaint Bigot, employé de chemin de fer, route de Varrains.

Le 23. — Marguerite Loubignie, 4 ans, rue de la Visitation; — Jeanne Bretonneau, journalière, 78 ans, veuve René Peltier, rue de la Cocasserie.

Le 25. — Aristide David, 5 ans, rue de Fenel; — Renée Saugrain, journalière, 79 ans, veuve Michel Serisier, à l'Hospice.

Le 26.—Louis Coinsin, 10 ans, au Clos-Bonnet; - Reine Fonteneau, sans profession, 76 ans, épouse Zéphirin dit Vesseur, Grand'Rue.

Le 27. - Joséphine Juin, journalière, 36 ans, épouse Louis Dovalle, à l'Hospice.

Le 28. — Victoire Doussain, sans profession, 98 ans, veuve Moreau, rue Beaurepaire; - Juliette Baschet, 48 mois, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 29. - Alexandre Leclerc, demestique, 45 ans, à l'Hospice.

Le 30. - Valentin Kimpinski, cordonnier, 81 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

> EPICERIE CENTRALE 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Spécialité de Savons de Marseille, - garantis pur huile d'olive — marbré blanc et bleu, de la maison Charles Roux (11º marque), 0 fr. 30 c. le 1/2 kil.; par caisse, 0 fr. 55 c. le kil. — Savon blanc, 1re qualité, 0 fr. 35 c. le 4/2 kil.; par caisse, 0 fr. 65 c. le kil. - Savon blanc (jaunatre), qualité extra, 0 fr. 40 c. le 1/2 kil.; par caisse, 0 fr. 75 c. le kil.

Faits divers.

CHUTE D'IVROGNE DANS UN THEATRE.

L'autre soir, à l'Odéon, pendant la seconde scène du Modèle, un speciateur s'est précipité du haut de la quatrième galerie sur la balustrade du balcon. Il y est pour ainsi dire tombé à califourchon, sur la main d'une dame qui, avançant le bras, l'avait posée sur le velours rouge qui recouvre la

L'homme qui venait de faire cette chute terrible n'a été ni tué ni blessé. Il en sera quitte pour une forte courbature. Une fois de plus ce proverbe est juste : « Il y a un dieu pour les ivrognes. » L'individu en question étail gris.

On a donné des soins, au théâire même,

à la dame des fauteuils de balcon qui aurait pu être assommée, mais qui n'a eu que la main luxée, puis on a mis la spectatrice en voiture pour qu'elle rentrât chez elle. Au moment où il la quittait, M. Emile Marck, régisseur général, qui s'était confondu en excuses, lui dit poliment:

- Comme vous ne voyez pas le spectacle ce soir, madame, désirez-vous une contremarque pour une des représentations sui-

- Merci, monsieur, j'en ai assez du théâtre pour quelque temps!

Magasins de la GLANEUSE

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR

Saison d'êtê 1886

Mise en Vente de toutes les Nouveautés, et augmentation considérable du Comptoir des Modes.

Nous nous sommes efforcés de réunir. dans tous nos articles, un choix important, méritant d'attirer l'attention des Dames.

Nous croyons inutile d'insister sur nos Chapeaux et Coiffures; il ne nous appartient pas d'affirmer la supériorité de nos modèles, lesquels portent tous la marque des meilleures maisons: elle est établie par le témoignage de notre clientèle qui augmente chaque jour, et justifiée par les soins que nous apportons à cette branche de notre commerce.

Mais il est important de dire que notre Comptoir de Chapeaux pour Enfants et Jeunes Filles, auquei nous avons donné depuis quelques années une si grande impulsion, va présenter, cette année, une organisation absolument complète;

Et de faire connaître que, guidés par notre longue expérience et constamment à la recherche des besoins de notre clientèle, nous avons réservé, à côté de nos modèles élégants et exclusifs, une large place aux genres plus simples, quoique de bon goùt, à des prix extraordinaires et ne redoutant aucune comparaison.

Aussi engageons-nous vivement toules les Dames à venir nous visiter, sans avoir besoin d'acheter; elles seront parfaitement renseignées, et conserveront, nous en sommes certains, un excellent souvenir des quelques instants qu'elles auront passés à examiner nos jolies nouveautés.

Magasins de la GLANEUSE.

N.-B. — Une exposition spéciale de Chapeaux sera faile, tant à l'intérieur que dans les étalages, à partir du samedi 10 avril.

PAUL GODET, proprietaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

POISSON D'AVRIL

A LA CASERNE (1)

Oui, c'était le capitaine, un de ces hommes comme il y en a beaucoup, Dieu merci, dans l'armée française, qui ont un cœur excellent et qui aiment leurs soldats, surtout les bons, comme un père aime les enfants. C'était le capitaine qui, prévenu par le fourtier, arrivait le premier pour voir petit Pierre... Aussi pelit Pierre était-il bien ému et bien reconaaissant! Avec quel plaisir, sur un champ de bataille, on se fereit casser la tête pour de tels chefs !

Qu'as-tu donc, Pierre? demande le capitaine on s'avançant. Tu es pâle comme si tu allais mou-

Out non, mon capitaine, répend Pierre en aouriant tristement. Ce ne sera rien.

Le sourrier m'a dit que c'était une lettre qui l'atait ainsi bouloversé ce matin. Est-ce qu'il y a - Non, men capitaine...

Voyens, Pierre, ne cherche pas à me tremper.

(1) Reproduction autorisée pour les journaux qui ont un iraité avec la Société des Gens de letres.

Tu sais bien que tu peux te confier à moi. Où estelle, cette lettre, montre-la moi; c'est celle-ci, sans doute?

Et avant que Pierre eut pu cacher la lettre, le capitaino l'avait saisie et parcourue du regard.

- Mon pauvre garçon..., murmura-t-il. Qui, ie comprends maintenant ... je comprends ... Mais, dis-mei, cette lettre est bien singulière, es-tu sûr qu'elle soit de ton curé ? C'est, au moins, un singulier langage pour un prêtre qui doit t'aimer beaucoup?

- Ah! mon capitaine, répondit Pierre, en étouffant ses sanglots, qui donc out pu m'écrire si ce n'est M. le curé ? C'est bien fini, allez, il n'y faut plus penser.

Tout à coup une idée traversa l'esprit du capi-

- Ecoute, dit-il, voici tes camaradas qui montent. Confie-moi cette lettre, et ne perds pas tout espeir. Ne dis rien, ne fais rien, viens ce soir à l'exercice, et attends quelques jours. Je te repar-

Et Pierre, convaincu, comme tous les soldats. qu'un capitaine est tout puissant ici-bas, retrouva quelques forces, se leva, salua son chef, et alla en souriant au-devant des camarades.

- Fixe ! cria le caperal.

Et les soldats, se rangeant respectueusement à droite et à gauche, firent place au capitaine, qui descendit rapidement, la lettre de Pierre à la

Quand Ludeau rementa, pesamment, prét à rire, cinq ou six hommes l'entraspèrent dans un

- Tu sais, le capitaine est venu... il a pris ta lettre !

- Pas possible?

- Si. Il l'a emportée.

- Tonnerre! cela va mal! Surtout, ne dites rien, vous autres!...

Cinq jours après, le capitaine reparaissait à la chambrée, au moment où teus les hommes y étaient réunis. Son visage rayonnait, mais il y avait cependant une ride sur son frent.

- Fixe! cria de nouveau le caperal.

Tous les soldats se rangèrent à la tête de teurs lits. Le capitaine fit deux pas :

- Si je pouvsis savoir, dit-il, d'une voix sévère, quel est le mauvais plaisant qui avait écrit une fausse lettre à Pierre, je le punirais comme it le mérite l

Puis s'avançant vers Pierre, tandis que le tamhour regardait la pointe de ses souliers pour se donner une contenance :

- Tiens, dit-il, lis cette lettre que je viens de recevoir, et accepte le bonheur plus courageusement que tu n'as accepté l'épreuve.

Pierre s'avança, lut la lettre et rougit de nouveau, mais cette fois de plaisir... Le curé de Saint-Aubin rassurait son jeune paroissien et remerciait le capitaine : Leuise ne se mariait pas, Leuise attendait Pierre, et « l'autre » était évincé.

- Es-tu content, Pierre?

- Oh! oui, mon capitaine, et vous êtes bien

- C'était un vilain poisson d'avril, mais tu ne t'en plaindras plus!

CH. SAINT-MARTIN (1). FIN.

Entre deux charmantes fillettes américaines : - Une bonne neuvelle à vous apprendre, ma

chère amie. - Pour qui?

- Pour moi. - En effet, vous paraissez radieuse. Qu'est-ce

- Papa a été mordu par un chien enragé..... et nous partons tous pour Paris.

Un fomeur normand présente son porte-cigare ouvert à son voisin de droite : - Merci, je ne fume pas.

Il se tourne vers son voisin de gauche. - Je ne fume pas, merci.

Sa femme lui souffie tout bas :

— To n'en offres pas au capitaine? — Ah! non; lui, il fume! (1) Auteurs des feuilletons Rouget-le-Braconnier, le

Lieutenant Andermahr et le Drame du Marché-Noir.

Étade de Me FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, nº 44.

Purge Légale

Suivant exploit du ministère de VIN-CENT, huissier à Saumur, en date du trente et un mars mil huit cent qua-

tre-vingt-six, enregistré, M. Paul Fourchy, propriétaire, demeurant a Paris, rue Fabert, nº 44, agissant au nom et comme tuteur à l'interdiction de M. Georges Fourchy,

propriétaire à Paris, Pour lequel domicile est élu à Saumur, rue du Temple, nº 11, en l'étude de M. Felix Coquebert DE Neuville, docteur en droit, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite

ville, rue du Temple, n° 11, A, pour parvenir à la purge des hy-pothèques légales qui, indépendam-ment de celles inscrites, pourraient grever les immeubles ci-après désignes,

Pait notifier :

1º A M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de première instance de Saumur; 2° A M. Victor-René Poirier, pro-

priétaire, maire de la commune de la Plaine, demeurant audit lieu, en sa qualité de subrogé-tuteur des mineurs François, Marie et Ambroise Viau,

L'expédition d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le huit février mil buit cent quatre-vingt-six, enregistré, constatant :

Premièrement. - Le dépôt fait audit greffe de la copie collationnée et enregistrée d'un procès-verbal d'adjudication dressé par Mº Besson, notaire à Coron, le vingt septembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré et transcrit, contenant vente par: 1º M. Jean Nicolas, propriétaire, demeurant à Trément; 2º M. Jean Mérand, propriétaire, demeurant à la Plaine; 3° M- Renée Mérand, sans profession, épouse assistée de François Brémond, propriétaire, avec lequel elle demeure à la Plaine; 4º Mª Jeanne Mérand, veuve de François Bordereau, propriétaire, demourant à Somloire ; 5° M= Brigitte Mérand, veuve de M. Francois Dutour, propriétaire, demeurant à la Plaine; 6° M. Louis Viau, cordonnier, garde-champêtre, demeu-rant à Seint-Maurice-la-Fougereuse; 7º M. Auguste Viau, cordonnier, demeurant commune de la Salle-de-Vihiers; 8º M= Joséphine Roué, sans profession, épouse assistée et autori-sée de M. François Augereau, journalier, demeurant à Soulanger; 9° M. Issia Roué, cordonnier, demeurant à la Fougereuse, commune de Saint-Maurice-la-Fougereuse; 10° Ma- Ma-rie Girard, sans profession, veuve de M. François Viau, demeurant à la Plaine, au nom et comme tutrice naturelle et légale de François, Marie et

Ambroise Viau, ses trois enfants mi-

neurs, issus de son mariage avec ledit

Ligne d'Orléans

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive

Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

express-poste.

M. François Viau, décédé;

A M. Georges Fourthy, proprié-

taire, demeurant à Paris, De la borderie du Plantis, située commune de Coron, comprenant:

1º Maison d'habitation et d'exploitation, cours, jardins, terre, pré, le tout se tenant et porté au cadastre seus les nºs 14, 15, 16, 17 et 18 de la section B, pour une contenance de vingt-sept ares, joignant au levant le chemin, au midi M. Bardoux, au couchant le même et au nord les vendeurs ;

2º Le Boisnard, terre, pertée au ca-dastre sous les n° 34 et 35 de la section B, pour une contenance d'un hectare seize ares, joignant au nord les vendeurs, au levant, au midi et au couchant M. Fourchy;

3º Le Boisnard, terre, portée au ca-castre sous le n° 36 de la section B, pour une contenance de quatre-vingtdix-neuf arcs, joignant au levant, au nord et au couchant Fronin, au midi les vendeurs et M. Fourchy;

4° Le Petit-Jardin, terre, portée au cadastre sous le n° 11, section B, contenant deux ares cinquante centiares, joignant au midi et au couchant des chemins, au nord et au levant haies et M. Abraham;

5º Le Pré-de-la-Maison, pré, porté au cadastre sous le nº 13, section B, contenant quarante et un ares, joigaant au levant un chemin, au midi les vendeurs, au couchant M. Bardoux,

au nord Grangereau;
6º L'Ouchette-de-la-Gornière, terre, portée au cadastre sous le nº 55 de la section B, pour une contenance de dix ares cinquante centiares, joignant au levant Grangereau, au midi et au couchant des chemins, au nord Abra-

7. La grande et la petite Argentrie réunies ensemble, terre, portée au cadastre sous les aes 7 et 8 de la section B, contenant soixante-onze ares, joignant au levant Jacques Hy et des haies, au couchant la route de Saint-Paul, au nord M. Grangereau et haies;

8° La Minée, terre, porlée au ca-dastre sous le n° 42 de la section B, pour une contenance de querante-trois ares cinquente centiares, jeignant au levant François Papin et haies, au midi M. Fourchy, au couchant Fran-

cois Papin, au nord les mêmes; 9° Le Pré-du-Carrefour et le petit chemia du Grand Pâtis, pâtures, portés au cadastre sous les nº 30 et 31, section B, pour une contenance de quarante-cinq ares trente centiares, joignant au levant François Papin, au midi M. Bardoux, au couchant le chemin d'exploitation et au nord Grange-

10º Les Coteaux, terre et chemin, portés au cadastre sous les nºº 20 et 21 de la section B, pour une contenance de soixante-deux ares dix centiares, joignant au levant le Coteau, au midi Grangereau, au couchant le chemin, au nord M. Bacqua, au nord-ouest M.

11° Le Coteau, terre, portée au ca-dastre seus le n° 24 de la section B, pour une contenance de un hectare vingt-trois ares cinquante |centiares, joignant au levant M. Boutrais, au midi M. Bardoux, au couchant Grangereau et le Petit-Coteau, au nord M. Bacqua;

Moyennant le prix principal de treize mille six cents francs, en sus des charges et conditions.

Deuxièmement. - L'insertion d'un extrait dudit procès-verbal au tableau à ce destiné, placé dans l'auditoire du Tribonal civil de Saumur, pour y rester affiché pendant tout le temps veulu

Avec déclaration à M. le procureur

de la République: Premièrement: Que les anciens propriétaires des immeubles ci-dessus

désignés sont, outre les vendeurs : 1º M. Félix Nicolas, en son vivant propriétaire, demeurant à la Plaine, où illest décédé le dix-neuf juin mil

cent quatre-vingt-cinq;
2º Mª Françoise Merlet, veuve de
M. Pierre Massicot, demeurant à Cléré.

Deuxièmement : Et que tous ceux da chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèque légale n'étant pas connus du requérant, ès-qualités qu'il agit, il ferait publier ladite notification dans les formes prescrites par l'article 696 du Cede de procédure civile, confor-mément aux articles 2193 et 2194 du Code civil et aux dispositions des avis du conseil d'Etat des neuf mai et premier juin mil huit cent sept et huit mai mil huit cent douze.

En conséquence, sommation est faite à toutes personnes intéressées d'avoir à prendre, dans le délai de droit sur les immeubles ci-dessus désignés et contre qui il appartiendra, toutes inscriptions d'hypothèque légale, et ce à peine de déchéance.

Saumur, le sept avril mil huit cent quatre-vingt-six.

COQUEBERT DE NEUVILLE.

Étude de Me GAUTIER, notaire

à Saumur.

MEMORE

A L'AMIABLE,

UN PETIT CHALET

Situé à la Croix-Cassée, commune de Villebernier, près le pont du chemin

Avec jardin, planté d'espaliers, d'arbres fruitiers, et allée de tilleuls, Le tout d'une contenance d'environ

30 ares. S'adresser, pour traiter, à Me Gau-TIER, notaire à Saumur. (234)

Étude de Me DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

AUX ENCHÈRES, Le dimanche 11 avril 1886, à midi, à Allonnes, place du Mail,

TRAMUL AND

Sous poil bai, agée de 7 ans, provenant de la succession de M. le docteur Foucteau.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

A VENDRE

Par parties et au gre des acquereurs,

UN BEAU

MINE DE DE ALEN

Propre à la construction et au jardinage, Situé sur la route de Saint-Florent au Pont-Fouchard,

Joignant à l'est M. Poisson, le jardin de M. Thibault, au nord la levés de Saint-Florent, au sud le jardin de M. Panier et le clos de M. Fouquet, à l'ouest M. Fouquet et autres.

S'adresser à M. Taveau, expert au Pont-Fouchard, et à Me Brac, notaire.

A VENDRE

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

A 2 kilomètres de Saumur, Sur les bords de la Loire. S'adresser à Me Auboxer, notaire a Saumur.

ALOUER

DE SUITE

MAISON DE CAMPAGNE

Avec remise, écurie et jardin,

Située route de l'Authion, près la gare. S'adresser à M. Rozeau, à Saint-Martin-de-la-Place.

AVIS

M. TREMBLAY, fabricant d'Eaux Gazeuses, rue du Portail-Louis, à Saumur, informe qu'il est le seul représentant autorisé sur la place de Saumur, pour la vente de l'excellente BIÈRE Ph. WEBEL, de Tours, et que toutes commandes doivent lui être adressées directement pour éviter des retards dans les expéditions.

A LA GLANEUSE Rue St-Jean, Saumur.

ON DEMANDE une apprêteuse et une apprentie pour les Modes. MANUFACTURE

PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER & COLLMAN

Rue de Montreuil, 119, Paris, 26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGEL 12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmaniums LEPICIER (pouvant all choisis soit à Paris, soit à Angeriainsi que les pianos Erand et Piris sont garantis, livrés franco à Sou par la Maison LEPIGIER, et accorde gratuitement pendant deux ans,

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. Tompiano acheté par correspondance ou ne répondant pas aux garante données, est repris ou échangé un aucun frais pour l'acheteur.

M. MONNIER, accordeur, est a ce moment à Saumur. S'adresser l'hôtel de Londres.

MEUBLES NEUFS & D'OCCASIO Ameublement.

Emile BORET

Nº 13, rue Nationale, nº 13 SAUMUR

Mme BORET, TAPISSIÈRE

Se charge tout particulièrement de Tapisserie à façon:

Rideaux, Tentures, Literie, etc.

VOLAILLES 200 Poules engraissés a

GAVEUSE MECANIQUE d'occasion. entièrement neuve.

S'adresser au bureau du journil.

UN CULTIVATEUR, muni de boni certificats, demande une place comme cultivateur ou directeur de culus ou une garde.

S'adresser au bureau du journal.

SANS PALAIS DENTS MICHOCAR Léon A. Fresco

Chirurgien - Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SA TIME TIPE

Extraction, Aurification-Prix modere

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 AVRIL 1886,

Valeurs au comptant Cloture précte cours.	Valeurs au comptant Clotur prece cours.	Valeurs au comptant Clotur précte cours.	Valeurs au comptant Clotur Dernier cours.
3°/	Orléans	OBLIGATIONS. Ville de Paris, oblig. 1855-1860 519 4 520 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8	Gaz parisien

DE FER GARES

	and the continue of the contin
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. 3 heures 8 minutes du matin, express-poste. 6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière) 9 — 13 — matin, omnibus-mixte. 1 — 25 — soir, 2 — express. 7 — 15 — oranibus. 10 — 36 — (s'arrête à Angers).	Saumur 6 05 7 24 8 40 1 15 3 50 7 45 Montreuil. 6 49 9 45 1 52 5 04 8 30 11 10 matin matin sofr. sofr. matin characteristics of the soft of the sof
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. 3 heures 26 minutes du matin. direct-mixte. 8 - 21 - omnibus. 9 - 37 - express. 12 - 48 - soir, omnibus-mixte. 4 - 44 - soir.	SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR Mixte Omn. Mixte Mixte Omn. Mixte Mixte matin. matin. soir soir. Saumur (départ) 6 05 7 24 4 45 2 50 7 45 Thouars (départ) 5 40 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9

Lernay